

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 42nd Parliament
66 Elizabeth II

N° 154

Wednesday, November 1, 2017

2 p.m.

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 42^e législature
66 Elizabeth II

Le mercredi 1^{er} novembre 2017

14 heures

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dean	Hartling	McPhedran	Ringuette
Batters	Downe	Housakos	Mégie	Seidman
Bellemare	Doyle	Jaffer	Mercer	Sinclair
Bernard	Duffy	Joyal	Mitchell	Smith
Black	Dupuis	Kenny	Mockler	Stewart Olsen
Boisvenu	Dyck	Lankin	Moncion	Tannas
Boniface	Eggleton	Lovellace Nicholas	Munson	Tardif
Bovey	Enverga	MacDonald	Ngo	Tkachuk
Brazeau	Forest	Maltais	Oh	Unger
Campbell	Frum	Manning	Omidvar	Verner
Carignan	Furey	Marshall	Pate	Wallin
Cools	Gagné	Martin	Petitclerc	Watt
Cordy	Galvez	Marwah	Plett	Wells
Cormier	Gold	Massicotte	Poirier	Wetston
Dagenais	Greene	McCoy	Pratte	White
Dawson	Griffin	McInnis	Raine	Woo
Day	Harder	McIntyre	Richards	

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Day	Harder	McIntyre	Richards
*Ataullahjan	Dean	Hartling	McPhedran	Ringuette
Batters	Downe	Housakos	Mégie	Seidman
Bellemare	Doyle	Jaffer	Mercer	Sinclair
Bernard	Duffy	Joyal	Mitchell	Smith
Black	Dupuis	Kenny	Mockler	Stewart Olsen
Boisvenu	Dyck	Lankin	Moncion	Tannas
Boniface	Eggleton	Lovellace Nicholas	Munson	Tardif
Bovey	Enverga	MacDonald	Ngo	Tkachuk
Brazeau	Forest	Maltais	Oh	Unger
Campbell	Frum	Manning	Omidvar	Verner
Carignan	Furey	Marshall	Pate	Wallin
Cools	Gagné	Martin	Petitclerc	Watt
Cordy	Galvez	Marwah	Plett	Wells
Cormier	Gold	Massicotte	Poirier	Wetston
Dagenais	Greene	McCoy	Pratte	White
Dawson	Griffin	McInnis	Raine	Woo

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS

The Senate observed a minute of silence in memory of the victims of the tragic attack in New York, New York on October 31, 2017.

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

ROUTINE PROCEEDINGS**Introduction and First Reading of Government Bills**

A message was brought from the House of Commons with Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Jaffer introduced Bill S-241, An Act to establish International Mother Language Day.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Enverga introduced Bill S-242, An Act to amend the Competition Act (misrepresentations to public).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Enverga moved, seconded by the Honourable Senator Ngo, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attaque tragique survenue à New York, New York le 31 octobre 2017.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement**

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénatrice Jaffer dépose le projet de loi S-241, Loi instituant la Journée internationale de la langue maternelle.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Day, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Enverga dépose le projet de loi S-242, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (indications trompeuses).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Enverga propose, appuyé par l'honorable sénateur Ngo, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Tabling of Reports from Interparliamentary Delegations

The Honourable Senator Andreychuk tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-Africa Parliamentary Association respecting its bilateral mission to Accra, Republic of Ghana and Banjul, Republic of Gambia, from August 25 to 30, 2017.—Sessional Paper No. 1/42-1676.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

ORDERS OF THE DAY

SPEAKER'S RULING

Honourable senators, I am prepared to rule on the question of privilege raised by Senator Plett on October 24, 2017. Senator Plett argued that an open letter dealing with Bill C-210, sent by Senator Lankin to Mr. Scheer, the Leader of the Opposition in the other place, encouraged the Leader to interfere with the proceedings of the Senate. He stated that this has the effect of undermining our chamber's independence and impeding the ability of senators to carry out their functions independently.

In his remarks, Senator Plett noted that Senator Lankin's letter calls upon the Leader of the Opposition to instruct the Senate Conservative caucus to move forward on a vote. This, he claims, constitutes a grave and serious breach of privilege, violating the "freedom from obstruction and interference in the performance of our parliamentary functions."

Senator Lankin argued that her open letter did not constitute a serious breach of privilege, since it does not keep senators from dealing with the bill as they wish. She cited a number of previous rulings, which established thresholds for what may constitute grave obstruction or interference.

Some senators, including Senators Housakos and Wells, noted the importance of the independence of the houses and their members in our parliamentary system. They argued that the letter was unacceptable as it appealed to the Leader of the Opposition in the other place to use his influence to cajole the senators in his caucus to vote a certain way. Others, including Senators Mitchell and Cools, viewed the letter differently, noting its polite and respectful tone, and seeing it simply as an appeal to a leader in the other place to talk to senators. They saw no obstruction, intimidation or threat in the letter. I thank all senators who participated in the debate on the question of privilege.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénatrice Andreychuk dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Afrique concernant sa mission bilatérale à Accra, République du Ghana et Banjul, République de Gambie, du 25 au 30 août 2017.—Document parlementaire n° 1/42-1676.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDRE DU JOUR

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs, je suis prêt à me prononcer sur la question de privilège soulevée par le sénateur Plett le 24 octobre 2017. Le sénateur Plett a soutenu que la sénatrice Lankin, dans une lettre ouverte au sujet du projet de loi C-210 envoyée à M. Scheer, chef de l'opposition à l'autre endroit, avait encouragé ce dernier à s'ingérer dans les affaires du Sénat. Il a déclaré que cela avait pour effet de miner l'indépendance de notre Chambre et d'empêcher les sénateurs de s'acquitter de leurs fonctions de manière indépendante.

Lors de son intervention, le sénateur Plett a fait observer que, dans sa lettre, la sénatrice Lankin demandait au chef de l'opposition de donner instruction au caucus des sénateurs conservateurs de procéder à un vote. Cela, à son avis, constitue une atteinte grave et sérieuse au privilège, car il s'agit d'un manquement au privilège de la « protection contre l'obstruction et l'ingérence dans l'exercice des fonctions parlementaires ».

La sénatrice Lankin a répondu que sa lettre ouverte ne constituait pas une atteinte sérieuse au privilège puisqu'elle n'empêche pas les sénateurs de disposer comme ils l'entendent du projet de loi. Elle a fait référence à plusieurs précédents qui établissaient les critères servant à déterminer ce qui constitue une obstruction ou une interférence graves.

Certains sénateurs, notamment les sénateurs Housakos et Wells, ont souligné l'importance de l'indépendance des Chambres et de leurs membres dans notre système parlementaire. Ils ont soutenu que la lettre était inacceptable puisqu'elle incitait le chef de l'opposition à l'autre endroit à se servir de son influence pour persuader les sénateurs membres de son caucus de voter d'une certaine façon. D'autres sénateurs, dont le sénateur Mitchell et la sénatrice Cools, ont adopté un point de vue différent : ils considèrent la lettre, dont le ton était poli et respectueux, comme une simple invitation à un chef de l'autre endroit à discuter avec des sénateurs. Ils n'y ont vu ni obstruction, ni intimidation, ni menace. Je remercie tous les sénateurs qui sont intervenus dans le débat sur la question de privilège.

The Speaker's role at this stage is not to decide whether a breach of privilege has in fact occurred. That decision belongs to the Senate. My role at this initial stage is limited to determining whether a prima facie question of privilege has been established, taking into account all four criteria listed in rule 13-2(1).

The first criterion is that the question "be raised at the earliest opportunity." Senator Plett indicated that he was only made aware of Senator Lankin's letter after the sitting of the Senate on Thursday, October 19. He raised the matter at the very next sitting of the Senate. I am therefore satisfied that the first criterion has been met.

The second and third criteria can be, and often have been, considered together in rulings. They are that the matter "directly concerns the privileges of the Senate, any of its committees or any Senator" and that it "be raised to correct a grave and serious breach."

Parliamentary privilege relates to the privileges, immunities and powers enjoyed by the Senate and each of its members without which they could not discharge their legislative and deliberative functions. In addition, as noted at page 228 of *Senate Procedure in Practice*:

If senators are to carry out their parliamentary duties properly, it is only logical that ... they be protected from interference in the performance of their duties. For example, any attempt to prevent senators from entering Parliament or to intimidate them in carrying out their duties would constitute a breach of privilege.

I have reviewed past rulings on the language used in certain communications to help inform my decision. In a ruling on May 8, 2003, dealing with the content of a formal message from the other place, Speaker Hays noted that, while the language used may seem harsh or stern, it does not necessarily constitute a breach of privilege. Similarly, I refer to a decision given by Speaker Molgat on November 7, 1995, on a question of privilege regarding complaints that a newspaper article cast adverse reflections upon this chamber. He quoted citation 69 in the sixth edition of *Beauchesne* to state that:

something can be inflammatory, can be disagreeable, can even be offensive, but it may not be a question of privilege unless the comment actually impinges upon the ability of Members of Parliament to do their job properly.

Finally, I refer to a decision from February 12, 2008, dealing with a message from the House of Commons. The message accused the Senate majority of not giving appropriate priority to consideration of Bill C-2, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to other Acts, and called on the Senate to pass the bill by March 1, 2008. When an objection to the language of the message was raised, Speaker Kinsella ruled that the message was in order.

From this, I take it that, absent some form of threat, a message from one house to another cannot be treated as a point of order or breach of privilege.

Le rôle du Président à cette étape n'est pas de décider s'il y a eu atteinte au privilège. Cette décision relève du Sénat. À la présente étape préliminaire, il m'incombe seulement de déterminer si la question de privilège est fondée à première vue. Pour ce faire, la présidence tient compte de chacun des quatre critères énumérés à l'article 13-2(1) du Règlement.

Selon le premier critère, la question doit être « soulevée à la première occasion ». Le sénateur Plett a déclaré avoir été mis au fait de la lettre de la sénatrice Lankin après la séance du Sénat du jeudi 19 octobre et il a soulevé la question à la séance suivante du Sénat. Je conclus donc que le premier critère est respecté.

Les deuxième et troisième critères peuvent être examinés ensemble, ce qui a souvent été fait. Selon ces critères, la question de privilège doit se rapporter « directement aux privilèges du Sénat, d'un de ses comités ou d'un sénateur » et viser « à corriger une atteinte grave et sérieuse ».

Le privilège parlementaire a trait aux privilèges, aux immunités et aux pouvoirs dont jouissent le Sénat et chacun de ses membres et sans lesquels ils ne pourraient s'acquitter de leurs fonctions législatives. En outre, comme il est souligné à la page 228 de *La procédure du Sénat en pratique* :

Pour que les sénateurs puissent s'acquitter convenablement de leurs fonctions, il est tout à fait logique [qu'ils] soient aussi protégés contre l'ingérence en ce qui concerne leurs fonctions. Par exemple, tout geste visant à empêcher un sénateur d'entrer au Parlement ou à l'intimider dans l'exercice de ses fonctions constitue une atteinte à ce privilège.

J'ai examiné des décisions portant sur le libellé de certaines communications afin d'éclairer ma décision. Dans une décision rendue le 8 mai 2003, qui portait sur le contenu d'un message officiel de l'autre endroit, le Président Hays a souligné que, même si le libellé pouvait sembler sévère ou ferme, cela ne constitue pas nécessairement une atteinte au privilège. Dans le même sens, le Président Molgat a rendu une décision le 7 novembre 1995 dans une affaire concernant une question de privilège portant sur un article de journal qui contenait des propos désobligeants au sujet du Sénat. Le Président Molgat a cité le paragraphe 69 de la 6^e édition du *Beauchesne*, et je cite :

[...] une réflexion peut être troublante, désagréable voire choquante, mais [...] il ne peut y avoir matière à question de privilège que si elle empêche les députés de faire leur travail convenablement.

Enfin, je porte votre attention sur une décision rendue le 12 février 2008, laquelle concernait un message de la Chambre des communes. Le message accusait la majorité au Sénat de ne pas accorder suffisamment d'importance à l'étude du projet de loi C-2, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence, et demandait au Sénat d'adopter le projet de loi au plus tard le 1^{er} mars 2008. Lorsque l'on a soulevé une objection au message, le Président Kinsella l'a jugé être en règle.

J'en tire la conclusion que, en l'absence d'une menace quelconque, un message d'une Chambre ne peut être traité comme un rappel au Règlement ou une atteinte au privilège.

How can it be any different if an open letter asks the Leader of the Opposition in the other place to encourage a vote to take place in the Senate?

While I understand that some senators might be troubled by Senator Lankin's letter, there is nothing that would impede senators from continuing their work on Bill C-210. The bill is still on the Orders of the Day and is called each sitting day for debate according to our usual practices. Senators remain free to deal with the bill as they see fit — the independence of the Senate and senators is not affected by this letter.

The question raised by Senator Plett is not a grave and serious breach of privilege, either of the Senate or of its members. Therefore, the second and third criteria have not been met.

Rule 13-2(1) is clear that a question of privilege must meet all the criteria it sets out to be given priority. As a result, my ruling is that there is no prima facie case of privilege.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Messages from the House of Commons

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-60, An Act to correct certain anomalies, inconsistencies and errors and to deal with other matters of a non-controversial and uncomplicated nature in the Statutes of Canada and to repeal certain Acts and provisions that have expired, lapsed or otherwise ceased to have effect.

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Wells, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Orders No. 1, 131 and 132 were called and postponed until the next sitting.

Comment puis-je en venir à une conclusion différente à l'égard d'une lettre ouverte dans laquelle on demande au chef de l'opposition à l'autre endroit d'encourager la tenue d'un vote au Sénat?

Je comprends que la lettre de la sénatrice Lankin ait pu déranger certains sénateurs, mais rien n'empêche les sénateurs de poursuivre leurs travaux visant le projet de loi C-210. Le projet de loi est encore inscrit à l'ordre du jour et il est appelé chaque jour où le Sénat siège, conformément à la pratique habituelle. Les sénateurs demeurent libres de disposer du projet de loi comme ils l'entendent, l'indépendance du Sénat et des sénateurs n'est pas minée par cette lettre.

La question soulevée par le sénateur Plett ne porte pas sur une atteinte grave et sérieuse au privilège du Sénat ou de ses membres. Donc, les deuxième et troisième critères ne sont pas respectés.

L'article 13-2(1) est clair : pour que la priorité soit donnée à une question de privilège, elle doit satisfaire à tous les critères. Je déclare donc que la question de privilège n'est pas fondée à première vue.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Messages de la Chambre des communes

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-60, Loi visant à corriger des anomalies, contradictions ou erreurs relevées dans les Lois du Canada et à y apporter d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à abroger certaines lois et dispositions ayant cessé d'avoir effet.

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Wells, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

Les articles n^{os} 1, 131 et 132 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Inquiries

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS**Senate Public Bills – Third Reading**

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Third Reading

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills – Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Mercer, for the second reading of Bill C-311, An Act to amend the Holidays Act (Remembrance Day).

The Honourable Senator Martin moved, for the Honourable Senator Plett, seconded by the Honourable Senator Raine, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

Interpellations

L'article n^o 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES**Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture**

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Troisième lecture

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Mercer, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir).

L'honorable sénatrice Martin propose, au nom de l'honorable sénateur Plett, appuyée par l'honorable sénatrice Raine, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n^o 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reports of Committees – Other

Orders No. 1, 5 to 8, 10, 15, 29 and 33 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Consideration of the tenth report (interim) of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, entitled *Decarbonizing Transportation in Canada*, tabled in the Senate on June 22, 2017.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Wells, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Consideration of the nineteenth report (interim) of the Standing Senate Committee on National Finance, entitled *Getting Ready: For a new generation of active seniors*, deposited with the Clerk of the Senate on June 27, 2017.

The Honourable Senator Martin moved, for the Honourable Senator Mockler, seconded by the Honourable Senator Raine, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Consideration of the twentieth report (interim) of the Standing Senate Committee on National Finance, entitled *Smarter Planning, Smarter Spending: Ensuring Transparency, Accountability and Predictability in Federal Infrastructure Programs*, deposited with the Clerk of the Senate on July 6, 2017.

The Honourable Senator Martin moved, for the Honourable Senator Mockler, seconded by the Honourable Senator Wells, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The order was called for resuming debate on the motion of the Honourable Senator Massicotte, for the Honourable Senator Neufeld, seconded by the Honourable Senator Dean, for the adoption of the eleventh report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (*Budget—study on the effects of transitioning to a low carbon economy—power to travel*), presented in the Senate on October 26, 2017.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Rapports de comités – Autres

Les articles n^{os} 1, 5 à 8, 10, 15, 29 et 33 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Étude du dixième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, intitulé *La décarbonisation des transports au Canada*, déposé au Sénat le 22 juin 2017.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Wells, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Étude du dix-neuvième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent des finances nationales, intitulé *Soyons prêts : Pour une nouvelle génération d'ainés actifs*, déposé auprès du greffier du Sénat le 27 juin 2017.

L'honorable sénatrice Martin propose, au nom de l'honorable sénateur Mockler, appuyée par l'honorable sénatrice Raine, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Étude du vingtième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent des finances nationales, intitulé *Mieux Planifier, Mieux Investir : Assurer la transparence, la reddition de compte et la prévisibilité des programmes d'infrastructures fédéraux*, déposé auprès du greffier du Sénat le 6 juillet 2017.

L'honorable sénatrice Martin propose, au nom de l'honorable sénateur Mockler, appuyée par l'honorable sénateur Wells, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Massicotte, au nom de l'honorable sénateur Neufeld, appuyée par l'honorable sénateur Dean, tendant à l'adoption du onzième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (*Budget—étude sur les effets de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone—autorisation de se déplacer*), présenté au Sénat le 26 octobre 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Consideration of the ninth report (interim) of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, entitled *Amendments to the Rules - Service Fee Proposals*, presented in the Senate on October 26, 2017.

The Honourable Senator White moved, seconded by the Honourable Senator Enverga, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Consideration of the eighth report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications (*Budget—study on the regulatory and technical issues related to the deployment of connected and automated vehicles—power to hire staff and to travel*), presented in the Senate on October 31, 2017.

The Honourable Senator Dawson moved, seconded by the Honourable Senator Eggleton, P.C., that the report be adopted.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Raine, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 61 and 62 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Consideration of the eighth report of the Standing Senate Committee on Human Rights (*Budget—study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system—power to travel*), presented in the Senate on October 31, 2017.

The Honourable Senator Munson moved, seconded by the Honourable Senator Dawson, that the report be adopted.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

Motions

Orders No. 31, 73, 89, 92, 139, 146, 158, 174, 189 and 206 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Étude du neuvième rapport (intérimaire) du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, intitulé *Modifications au Règlement - Propositions de Frais de Service*, présenté au Sénat le 26 octobre 2017.

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur Enverga, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Étude du huitième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (*Budget—étude sur les questions techniques et réglementaires liées à l'arrivée des véhicules intelligents—autorisation d'embaucher du personnel et de se déplacer*), présenté au Sénat le 31 octobre 2017.

L'honorable sénateur Dawson propose, appuyé par l'honorable sénateur Eggleton, C.P., que le rapport soit adopté.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Raine, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 61 et 62 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Étude du huitième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (*Budget—étude sur les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel—autorisation de se déplacer*), présenté au Sénat le 31 octobre 2017.

L'honorable sénateur Munson propose, appuyé par l'honorable sénateur Dawson, que le rapport soit adopté.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Motions

Les articles n^{os} 31, 73, 89, 92, 139, 146, 158, 174, 189 et 206 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dawson, seconded by the Honourable Senator Munson:

That the Senate take note of *Agenda 2030* and the related sustainable development goals adopted by the United Nations on September 25, 2015, and encourage the Government of Canada to take account of them as it drafts legislation and develops policy relating to sustainable development.

The Honourable Senator Martin moved, for the Honourable Senator Ataullahjan, seconded by the Honourable Senator Wells, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 245 was called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 8, 11 to 14, 19 and 20, 23 to 26, 28 and 31 were called and postponed until the next sitting.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:39 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 1:30 p.m.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Report of the Correctional Investigator, together with the government response, for the fiscal year ended March 31, 2017, pursuant to the *Corrections and Conditional Release Act*, S.C. 1992, c. 20, s. 192.—Sessional Paper No. 1/42-1674.

Report of the Parole Board of Canada on Record Suspension Decisions for the fiscal year ended March 31, 2017, pursuant to the *Criminal Records Act*, R.S.C. 1985, c. C-47, sbs. 11(2).—Sessional Paper No. 1/42-1675.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dawson, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que le Sénat prenne note du *Programme à l'horizon 2030* et des objectifs de développement durable connexes adoptés par l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2015 et encourage le gouvernement du Canada à en tenir compte dans l'élaboration des lois et l'établissement de politiques en matière de développement durable.

L'honorable sénatrice Martin propose, au nom de l'honorable sénatrice Ataullahjan, appuyée par l'honorable sénateur Wells, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 245 est appelé et différé à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n^{os} 8, 11 à 14, 19 et 20, 23 à 26, 28 et 31 sont appelés et différés à la prochaine séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 39, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport de l'enquêteur correctionnel, ainsi que la réponse du gouvernement y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.C. 1992, ch. 20, art. 192.—Document parlementaire n° 1/42-1674.

Rapport de la Commission des libérations conditionnelles du Canada sur les décisions des suspensions du casier pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, conformément à la *Loi sur le casier judiciaire*, L.R.C. 1985, ch. C-47, par. 11(2).—Document parlementaire n° 1/42-1675.